



Clarenceville

---

## AVIS PUBLIC

---

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 décembre 2024, le conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil qui se tiendront à tous les premiers mardis de chaque mois pour l'année 2025, sauf pour les mois de : juillet, septembre et novembre qui seront le 2<sup>e</sup> mardi du mois ainsi que pour la séance d'octobre qui se tiendra un mercredi, lequel calendrier se décline ainsi:

-ANNEE 2025-

7 janvier	6 mai	9 septembre
4 février	3 juin	1 <sup>er</sup> octobre
4 mars	8 juillet	11 novembre
1 <sup>er</sup> avril	5 août	2 décembre

Les séances ordinaires se tiennent à la salle du centre communautaire, 1<sup>er</sup>, rue Tourangeau, Clarenceville à 20 h 00.

Avis donné à Clarenceville, le 6 décembre 2024.

Signé : 

Mme Sonia Côté, directrice générale et greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sonia Côté, directrice générale de la Municipalité de Clarenceville, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux endroits définis par le conseil, le sixième jour du mois de décembre deux mille vingt-quatre ainsi que sur le site WEB de la Municipalité.

Donné à Clarenceville, ce 6 décembre 2024.



Sonia Côté  
Directrice générale